

JEU CONCOURS INSTAGRAM / INSTAGRAM CONTEST

DOMAINE D'ANBALABA

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société Bouigue Développement Maurice Ltee inscrite au Corporate and Business Registration Department, sous le BRN C22185906 et dont le siège est situé à Royal Road, Baie du Cap, île Maurice organise un jeu gratuit sans aucune obligation d'achat.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram.

Bouigue Développement Maurice Ltee, a company registered with the Corporate and Business Registration Department under BRN C22185906 and whose registered office is located at Royal Road, Baie du Cap, Mauritius, is organizing a free game with no obligation to purchase.

This operation is neither organized nor sponsored by Instagram.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION / CONDITIONS OF PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, sans restriction géographique.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

This game is open to all individuals over the age of 18 with Internet access and a valid e-mail address, with no geographical restrictions.

Participation in this game implies full and unreserved acceptance of these rules.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION / TERMS AND CONDITIONS OF PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plateforme **instagram.com** du 06 août 2024 au 26 août 2024 inclus.

Le jeu s'effectue en s'abonnant au compte Instagram *anbalabamaurice*, en venant se prendre en photo sur le viewpoint d'Anbalaba et en partageant cette photo sur son compte et dans sa story et en identifiant un contact Instagram dans son post.

Les gagnants devront fournir leur adresse email, nom et prénom.

This game takes place exclusively on the instagram.com platform from August 06, 2024 to August 26, 2024 inclusive.

The game is played by subscribing to the anbalabamaurice Instagram account, coming to take a photo of yourself on the Anbalaba viewpoint and sharing this photo on your account and in your story and identifying an Instagram contact in your post.

Winners must provide their email address, first name and surname.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le prix à gagner est un bon d'achat d'une valeur de 1 000 roupies mauriciennes pour le restaurant du Domaine d'Anbalaba, Station A, situé à la même adresse. Le gagnant disposera d'un délai de 6 mois à

compter du lendemain de la fin du concours pour dîner à la Station A (soit le 27 février 2025 au plus tard). Les gagnants devront présenter le message de confirmation envoyé par l'organisateur.

Deux bons d'une valeur de 1 000 roupies mauriciennes sont à gagner.

The prize to be won is a voucher worth 1,000 Mauritian rupees for the Domaine d'Anbalaba restaurant, Station A, located at the same address. The winner will have 6 months to the day after the end of the competition to dine at Station A (i.e. February 27, 2025 at the latest). Winners must present the confirmation message sent by the organizer.

Two vouchers worth 1,000 Mauritian rupees are up for grabs.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS / IDENTIFICATION OF WINNERS

Les deux gagnants seront tirés au sort de façon aléatoire parmi les joueurs et contactés par message privé sur la plateforme Instagram. Les gagnants acceptent la diffusion de leur pseudonyme sur la plateforme.

The two winners will be drawn at random from among the players and contacted by private message on the Instagram platform. The winners agree to the publication of their pseudonym on the platform.